



Bien immobilier suite séparation concubinage

Par **malikou**, le **23/04/2009** à **10:22**

Bonjour, suite séparation au mois d'août 2008, je suis resté dans la maison avec mes quatre enfants pour laquelle nous avons pris un crédit sur vingt ans. Depuis plus de huit ans je règle les mensualités sur mon compte personnel et mon ex conjoint réglait certaines factures. Depuis septembre 2008, je continue de régler le crédit seule ainsi que toutes les factures. À ce jour il me réclame un loyer de 400 euros. Est-il en droit de le faire sachant que j'ai réglé déjà la moitié du prix de la maison seule. Merci de votre réponse

Par **Upsilon**, le **24/04/2009** à **14:47**

Bonjour et bienvenue sur notre site. Même si c'est extrêmement difficile à comprendre pour une personne impliquée comme vous l'êtes dans la situation, il est tout à fait possible à cet homme de vous demander un loyer. Dans ce cas, s'il persiste à vouloir vous demander de payer un loyer, votre contre-attaque consistera à demander en justice le partage du bien. Puisqu'il n'a absolument rien payé dans le remboursement (alors qu'il aurait dû en assurer 50%) vous pourrez facilement (il me semble) obtenir l'attribution de ce logement en échange d'une soulte mineure (voire par de soulte du tout) versée à cet homme. Pour en dire plus il me faudrait les chiffres, mais voilà déjà votre situation au jour d'aujourd'hui. Cordialement, Upsilon.